



**Appel à projets 2023.
Soutenir l'économie sociale &
solidaire sur notre territoire.**

Vous êtes une association* et vous avez un projet local ?
Vous avez jusqu'au 5 février 2024 pour déposer votre demande
de soutien sur www.celc.projets-caisse-epargne.fr



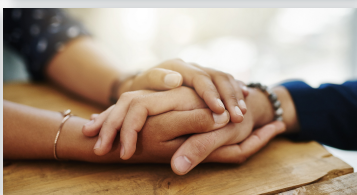
Fondation d'entreprise
CAISSE D'ÉPARGNE
Loire-Centre

*Association ou structure d'intérêt général éligible au mécénat. Règlement et conditions de participation accessibles sur caisse-epargne.fr/utile-et-solidaire



Fondation d'entreprise
CAISSE D'ÉPARGNE
Loire-Centre

Doté à hauteur de 200 000 €⁽¹⁾, cet appel à projets s'adresse aux structures d'intérêt général⁽²⁾ éligibles au mécénat qui portent des projets solidaires, dans les départements de la région Centre-Val de Loire.



- Accueil et accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou dépendantes pour maintenir le lien social ;
- Intégration socio-professionnelle des personnes fragilisées ;
- Protection de l'environnement et éducation aux comportements durables ;
- Accueil et accompagnement des femmes victimes de violences.

■ Déposez votre dossier de candidature en ligne **jusqu'au 5 février 2024** sur celc.projets-caisse-epargne.fr⁽³⁾ ou flashez le QR code.



■ Consultez le règlement sur ce même site ou sur simple demande à l'adresse e-mail ci-dessous.

■ Nous contacter⁽³⁾ :

celc-b-fondation@celc.caisse-epargne.fr

Marie-Laure ADAM : 02 38 24 41 67

Valérie BOULIER-DEGEILH : 02 38 24 41 39

(1) Le montant maximum attribué à chaque projet est de 10 000 €. (2) Voir les conditions et modalités dans le règlement de l'appel à projets 2023 de la fondation d'entreprise Loire-Centre. (3) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.



Ne pas jeter sur la voie publique.